

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

**Objet : RD - Signature de conventions d'objectifs 2017-2020 avec Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoisiennne Habitat**

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 39

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemermet - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

## **Bureau du 14 décembre 2017**

délibération n° 231-17

objet **RD - Signature de conventions d'objectifs 2017-2020 avec Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoissienne Habitat**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges a approuvé par délibération du 18 mai 2017 une adaptation du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019.

Le partenariat avec les organismes de logement social du territoire est développé depuis de nombreuses années en matière de production neuve et de renouvellement urbain, et plus récemment en matière de gestion de la demande et des attributions.

La délibération du 18 mai 2017 a acté la volonté de Chambéry métropole - Cœur des Bauges de renforcer ce partenariat par la définition d'objectifs pluriannuels en faveur de la politique habitat sur le territoire.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention bilatérale avec les principaux organismes du territoire : Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoissienne Habitat. Cette convention a pour objet de définir les objectifs entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'organisme pour les années 2017 à 2020 et de préciser le partenariat à développer pour les atteindre.

En cohérence avec le PLH 2014-2019, les priorités fixées au sein de cette convention sont les suivantes :

- Le développement et le rééquilibrage géographique du logement locatif social

La production neuve doit permettre de répondre en priorité à l'enjeu de rattrapage dans les communes visées par la loi SRU et à la reconstitution de l'offre dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

En outre, le développement de formes d'habitat adapté pour promouvoir une sédentarisation et une intégration par le logement des familles de la communauté des gens du voyage sera intégré dans le développement de nouveaux terrains familiaux.

À l'issue de sa consolidation avec Chambéry Alpes Habitat, la SAIEM (Cristal Habitat), dont la Communauté d'agglomération est actionnaire majoritaire, est devenue l'organisme de logement social de référence du territoire au regard de l'importance de son parc. Ses orientations stratégiques pour les prochaines années en matière de production neuve représentent 50 % de la production annuelle visée dans le PLH.

- L'accompagnement de la réhabilitation du parc social de l'agglomération

Le parc existant de l'agglomération représente plus de 12 000 logements sociaux, dont 40 % doivent faire l'objet d'une réhabilitation lourde d'ici à 2026. Ces besoins se situent majoritairement au sein des quartiers de la politique de la ville pour lesquels les réhabilitations seront prioritaires. Les interventions sur le parc existant devront prendre en compte les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments, avec comme objectif de massifier les rénovations performantes.

- Le développement d'une offre pour les primo-accédants à la propriété dans le neuf et l'existant

Le développement de l'offre devra tendre vers une répartition équilibrée sur le territoire, participant ainsi d'une plus grande mixité et diversité des produits.

Les opérations d'accession sociale à la propriété développées dans le cadre du Programme de rénovation urbaine seront prioritaires.

La vente de logements locatifs sociaux ne devra pas mettre en difficulté les communes soumises au rattrapage au titre de la loi SRU.

Les engagements de Chambéry métropole - Cœur des Bauges définis dans la présente convention d'objectifs sont soumis à la limite du budget déterminé par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2017-2020, révisable chaque année et mis en œuvre selon les modalités définies par délibération du 18 mai 2017.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017, adaptant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** l'avis de la commission habitat, PLH, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 4 décembre 2017,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :***

**Article 1 :** **approuve** les conventions d'objectifs 2017-2020 avec Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoisienn Habitat,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs 2017-2020 à intervenir avec Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoisienn Habitat,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 231-17

**Objet de l'acte** : RD - Signature de conventions d'objectifs 2017-2020 avec Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoisiennne Habitat

**Thème Préfecture** : 8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

**Date de l'acte** : 14 décembre 2017

**Annexe** : Convention Cristal Habitat;Convention Opac;Convention Savoisiennne Habitat;

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20171214-lmc1H20406H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H20406H1

**Date de transmission en Préfecture** : 21 décembre 2017

**Date de réception en Préfecture** : 21 décembre 2017